

PROCES VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 11 mars 2016

L'an deux mil seize, le onze mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale sous la présidence de Mr DELATOUCHE François, Maire.

Présents : Mr DELATOUCHE François, Maire, Mr LE BLANC Christian, 1er Adjoint,
MM. PANNETIER Roland - GOURDIN Laurent - Mmes MAUVIEUX Florence - FAYET Isabelle

Excusés : MM. JOSSET Antoine - RICHARD Guy

Mme FAYET Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2016/11 :

AMENAGEMENTS DE SECURISATION DANS L'AGGLOMERATION : Demande de subvention dans le cadre du produit des amendes de police -

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mr Le Président du Conseil Départemental qui propose une aide financière aux communes de moins de 10 000 habitants dans le cadre du produit des amendes de police pour les opérations d'amélioration de la circulation routière.

Vu le projet de continuer les aménagements de sécurisation commencés dans l'agglomération en 2013, comprenant en 2016 :

- l'aménagement de la place de La Bascule pour un coût estimé à 83 620.00 € HT,
- la restauration des murs d'enceinte de la mairie, de l'école et du cimetière pour 14 630.00 € HT,
- la mise en place d'un abribus pour un montant de 3 500.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- ⇒ de solliciter une subvention près du Conseil Départemental dans le cadre du produit des amendes de police pour aider au financement de ce projet évalué globalement à 101 750.00 € HT,
- ⇒ d'autoriser le Maire à élaborer le dossier correspondant et à signer les documents s'y rapportant.

DELIBERATION N° 2016/12 :

LOGEMENT COMMUNAL T4 : Remplacement de la chaudière à gaz et installation d'un anti-tartre magnétique -

Etant donné que la chaudière du logement communal T4 situé 2 Place de l'Eglise, est toujours en dysfonctionnement,

Le Conseil Municipal, après délibération, confirme son accord :

- ⇒ pour le remplacement de cette chaudière à gaz suivant le devis de l'entreprise LEVEILLE de Vaiges d'un montant de 3 975.50 € TTC,
- ⇒ pour l'installation d'un anti-tartre magnétique suivant le devis de l'entreprise LEVEILLE d'un montant de 635.28 € TTC.

LOGEMENT COMMUNAL T4 : Demande de réductions de loyers par le locataire -

Le locataire du logement communal T4 demande la continuité des réductions de loyers pendant la période de dysfonctionnement de la chaudière. N'ayant pas assez d'informations, le Conseil Municipal décide de reporter sa décision lors de la prochaine réunion.

LOGEMENT COMMUNAL T4 : Demande de fourniture de peinture par le locataire -

Le locataire propose de faire des travaux de peinture dans le logement communal T4 et demande à la commune la fourniture du produit. Le Conseil Municipal donne son accord de principe.

DELIBERATION N° 2016/13 :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Etude préalable à l'épandage des boues des lagunes -

Vu la nécessité de prévoir le curage des lagunes de l'assainissement collectif dans les prochaines années, Mr LE BLANC présente trois devis pour l'étude préalable à l'épandage des boues.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- ⇒ de retenir le devis de la Sté AGRO OUEST PRESTATIONS de Roeze sur Sarthe pour un montant de 3 575.21 € HT, sous réserve de l'acceptation de l'Agence de l'Eau,
- ⇒ de demander une subvention près de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental à hauteur de 80 % pour aider le financement de cette étude,
- ⇒ d'autoriser le Maire à élaborer le dossier correspondant et à signer les documents s'y rapportant.

DELIBERATION N° 2016/14 :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Demande d'une réduction de facture par un abonné –

Mr le Maire présente une demande de réduction de facture d'assainissement 2015 par un abonné suite à une importante fuite d'eau.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ donne son accord, à titre exceptionnel, de réduire la facturation en se basant sur la consommation de cet abonné la plus basse soit 129 m3 en 2011, au lieu de 307 m3 en 2015. Cette réduction sera répercutée sur les prochaines factures de l'abonné,
- ⇒ engage fortement ce dernier à effectuer les réparations nécessaires pour réduire sa consommation d'eau.

DELIBERATION N° 2016/15 :

RPI DE L'ERVE : Fréquence des subventions communales aux coopératives scolaires –

Vu la convention de participations dans le cadre du RPI de l'ERVE du 15 mai 2013 et vu les bilans financiers des coopératives scolaires des écoles du RPI,

Le Conseil Municipal, après délibération et sous réserve de l'accord des trois autres communes du RPI :

- ⇒ donne son accord pour l'attribution de subventions communales aux coopératives scolaires afin de permettre l'organisation de deux voyages scolaires par élève sur un cycle de quatre ans,
- ⇒ accepte la rédaction d'un avenant à la convention en ce sens,
- ⇒ autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

ETUDE DU REMBOURSEMENT ANTICIPE DE DEUX EMPRUNTS –

Après étude des conditions de remboursement anticipé de l'emprunt qui avait été contracté près du Crédit Mutuel en 2005, le Conseil Municipal décide de renoncer à ce remboursement par anticipation.

Le remboursement anticipé d'un autre emprunt contracté près du Crédit Agricole en 2006 sera étudié par la commission des Finances qui se réunira le 29 mars prochain à 9H30.

DELIBERATION N° 2016/16 :

ECLAIRAGE DE L'EGLISE –

Mr LE BLANC présente un devis de 761.64 € HT pour la fourniture de deux spots extérieurs pour l'éclairage de l'église.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ donne son accord pour cet achat près de la Sté CGED de Laval.

PROGRAMME GOUVERNEMENTAL DE COUVERTURE EN TELEPHONIE MOBILE DES « ZONES BLANCHES » -

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mr le Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique présentant le programme gouvernemental de couverture en téléphonie mobile des « Zones Blanches ». Onze communes sont concernées en Mayenne dont ST PIERRE SUR ERVE. Une aide financière est proposée par le Ministère à hauteur de 100 000 € par commune pour l'implantation des équipements ou des pylônes nécessaires. Une demande a été faite pour que le SDEGM (Syndicat Départemental pour l'Electricité et le Gaz de La Mayenne) assure la maîtrise d'ouvrage. Pour la commune, l'implantation d'un pylône n'étant pas possible sur la colline St Sylvain ou la Butte aux Miroirs qui sont en zone protégée, il est proposé de la prévoir en bordure du chemin des Besnardières.

ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) : Modalités de concertation –

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Coëvrons a délibéré favorablement sur l'élaboration d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et qu'à cet effet un registre est mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes et dans chaque mairie des communes membres. Il est possible également de consulter le Site Internet de la Communauté de Communes des Coëvrons à ce sujet.

SUBVENTIONS COMMUNALES : Nouvelles demandes –

Il est décidé de ne pas donner suite à de nouvelles demandes de subventions communales. Par contre la subvention communale de 100 € allouée à l'Association ESCULAPE est confirmée.

DELIBERATION N° 2016/17 :

AMELIORATION ACOUSTIQUE DE LA SALLE COMMUNALE –

Mr le Maire présente le devis de la Sté PLAFITECH de Lourné d'un montant de 1 321.00 € HT pour continuer l'amélioration acoustique de la salle communale suite aux premiers travaux d'insonorisation réalisés en 2015.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ accepte ce devis et prévoit cette dépense d'investissement au Budget Primitif 2016.

CONVENTION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION AU TITRE DU PROGRAMME «ORDI 2.0» -

Mr le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Départemental et ERDF qui ont signé une convention départementale de coopération au titre du programme « Ordi 2.0 » en 2012 dans laquelle ils s'engageaient à collecter et redistribuer des équipements électriques et électroniques au profit de structures pour les personnes en difficulté d'insertion. Ayant constaté par l'intermédiaire de la Direction des services départementaux de l'Education Nationale que les écoles maternelles manquaient également d'équipements informatiques, ils ont décidé de distribuer des ordinateurs reconditionnés dans les écoles identifiées prioritaires. A ce titre, notre école maternelle va pouvoir bénéficier d'un ordinateur.

ASSEMBLEE GENERALE DES GITES DE FRANCE DE LA MAYENNE -

Mr le Maire informe les conseillers municipaux que l'Assemblée Générale des Gîtes de France de La Mayenne aura lieu le 22 mars prochain à 18 H à Ste Suzanne. Il souhaiterait que lors de cette assemblée il soit demandé que la taxe de séjour soit prélevée directement par le service réservation des Gîtes de France pour être redistribuée à la Communauté de Communes dans le territoire des Coëvrons.

REUNION D'INFORMATION SUR LE THEME « LES ENFANTS ET INTERNET » ORGANISEE PAR LA GENDARMERIE -

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mr le Commandant de Brigade de Gendarmerie concernant l'organisation d'une réunion d'information « Les Enfants et Internet » le 19 avril prochain à 20 H à la salle culturelle de Vaiges. Cette information sera mise sur le Site Internet de la commune.